

Commission sur les finances et l'administration
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Le 21 mai 2025

Chers membres de la Commission,

Je dépose cette opinion écrite dans le cadre de la consultation prébudgétaire 2026. Je m'appelle Orlando Nicoletti, je suis étudiant et chercheur universitaire sur les questions de sécurité publique et j'étudie notamment le fonctionnement et l'impact du Service de police de Montréal.

Dans votre rapport de consultation, je vous demande de recommander une série d'investigations dans les dépenses du SPVM, afin de déterminer quelle partie des dépenses policières vont financer des actions nocives ou contre productives. Ce travail de quantification pourra aider la Ville et les citoyens à réfléchir à la potentielle réallocation de ces ressources vers d'autres types de programmes, menés par le secteur communautaire, qui pourraient grandement améliorer la sécurité de tous.

Le SPVM est le premier poste de dépenses de la Ville de Montréal, et de très loin. En 2025, le budget du SPVM s'élevait à 824 millions de dollars.¹ En deuxième place, il y a le Service de sécurité incendie à 408 millions de dollars. Il me semble donc primordial de s'assurer que l'argent public investi dans le SPVM est bien utilisé.

En me basant sur le travail des experts, des organismes de défense des droits de la personne, et des organismes communautaires Montréalais, je veux porter votre attention sur 4 formes d'actions policières qui sont dispendieuses et incontrôlées, qui n'ont pas d'impact positif sur la sécurité publique, et qui constituent en même temps une violation des droits et de la sécurité des Montréalais.

1. En premier lieu, je vous demande d'analyser le coût de **la “lutte aux incivilités” du SPVM et du profilage social qui en découle**. Je parle d'ici d'un paradigme d'intervention policière qui se concentre sur les “incivilités”, c'est-à-dire les petites infractions à certains règlements municipaux sur l'occupation de l'espace public. En 2009, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) a déterminé que ces règlements municipaux et la “lutte aux incivilités” étaient la source première du profilage social des personnes marginalisées à Montréal, notamment les personnes itinérantes.² Le profilage social c'est ni plus ni moins une

¹ Voir le [Budget 2025](#) de la Ville de Montréal, page 44.

² Voir les [prises de position](#) de la CDPDJ sur le profilage social depuis 2009, et notamment le [rapport](#): “La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal: Un profilage social”.

campagne de discrimination, d’harcèlement, et de violence menée par le SPVM au nom de la Ville – c’est une source d’insécurité pour les personnes marginalisées et c’est une violation des droits de la personne des Montréalais.

Le profilage social est aussi une des principales activités du SPVM, représentant des dizaines de milliers d’interventions par an, avec tout ce que ça comporte de patrouilles, de travail administratif, etc. Comme l’ont dénoncé récemment plusieurs organismes communautaires tels que le RAPSIM et la Ligue des droits et des libertés, la Ville ne fait pas d’effort pour mettre fin au profilage social, ce qui est très décevant et malheureux.³ Toutefois, les Montréalais ont le droit de savoir combien de leur argent est dépensé par la Ville pour violer leurs droits et empirer la sécurité publique.

Recommandation 1: *Analyser les dépenses du SPVM pour déterminer le coût de la “lutte aux incivilités” et du profilage social qui en découle.*

2. Deuxièmement, je vous demande d’analyser le coût du **démantèlement des campements où se réfugient les personnes itinérantes**. La Ville a adopté une politique de tolérance zéro envers les campements. Cette politique se concrétise par le démantèlement de centaines de campements par an.⁴ Comme l’explique la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP), ces “expulsions forcées constituent une violation des droits de la personne en vertu du droit canadien et international”. Toujours selon la Commission, les démantèlements “augmentent l’insécurité des personnes et les exposent à un risque accru de préjudice et de violence”. En particulier, la Commission exige que “Le rôle de la police et des agents chargés de faire appliquer les règlements devrait être mis en arrière-plan dans les réponses aux campements.”⁵

L’approche de la Ville est donc contraire à la dignité humaine, mais elle est aussi extrêmement coûteuse. Les ressources mobilisées pour démanteler les campements sont énormes, surtout pour les grands campements: on parle d’une large présence policière, incluant escouades mixtes, escouade anti-émeutes, policier à cheval, etc., en plus de la présence du SIM, des agents de la Ville, et de grosses machines.

Ces dépenses sont d’autant plus problématiques que les démantèlements n’ont aucun impact positif sur la sécurité publique et sur le problème de l’itinérance. Au contraire, ces actions empirent la détresse, l’instabilité, et la santé des personnes itinérantes, entraînant de nouveaux coûts sur le long terme, et des conséquences graves pour la sécurité de tous.

³ Voir le [communiqué de presse](#): “Lutte aux profilages racial et social: La Ville de Montréal trahit son engagement de réviser ses règlements municipaux”

⁴ Par exemple, au moins 460 campements ont été [démantelés](#) à Montréal en 2023. Une sous-estimation.

⁵ Voir le [rapport final](#) de la CCDP (page 3): “Respect de la dignité et des droits de la personne: Examen des campements de personnes en situation d’itinérance de la défenseure fédérale du logement”.

Pire encore, comme le relève beaucoup d'acteurs communautaires, cet argent pourrait être utilisé pour financer des initiatives positives tant pour les personnes itinérantes que pour la cohabitation, tels que l'aménagement des campements, l'ouverture de refuges, la rénovation de logements sociaux, ou l'expansion de services de soutien médicosocial.

Encore une fois, les Montréalais ont le droit de savoir combien de leur argent est dépensé pour violer les droits de leurs concitoyens et empirer la sécurité publique.

Recommandation 2: *Analyser les dépenses du SPVM pour déterminer le coût du démantèlement des campements.*

3. Troisièmement, je vous demande d'investiguer le coût des **interpéllations policières** (en anglais *street checks*). Ce terme désigne les contrôles d'identité arbitraires menés par les agent.e.s de police, à l'extérieur du contexte d'une enquête policière.⁶ Ces interventions n'ont aucun fondement juridique, elles violent les droits et libertés des personnes interpellées, et elles constituent un des mécanismes fondamentaux du profilage social et racial.⁷

Comme l'a démontré le dernier rapport sur le profilage racial à Montréal, les interpellations n'ont aucun impact positif sur la sécurité publique, et elles sont en même temps une source majeure de violence policière contre les communautés racisées.⁸

Ces interpellations – inutiles et nocives – ont un coût énorme pour la Ville. Le dernier rapport sur le profilage racial a analysé 34,000 interpellations par an, ce qui est une large sous-estimation. On parle ici de dizaines de milliers d'heures de travail policier, avec tout ce que ça comporte de patrouilles, de travail administratif, etc. Et c'est sans compter les conséquences juridiques et financières pour la Ville: il convient de rappeler que la Ville de Montréal a récemment été condamnée à payer des restitutions de plusieurs centaines de millions de dollars pour les victimes du profilage racial, et d'autres plaintes sont en cours.

Pourtant, la Ville et le SPVM refusent de mettre fin à ces interpellations, ce qui est véritablement choquant.⁹ Néanmoins, ici aussi les Montréalais ont le droit de savoir combien d'argent est dépensé pour violer les droits de leurs concitoyens et empirer la sécurité publique.

Recommandation 3: *Analyser les dépenses du SPVM pour déterminer le coût des interpellations policières et du profilage racial.*

⁶ Voir la [brochure](#) de la Ligue des droits et libertés.

⁷ Voir la [déclaration](#) de la Ligue des droits et libertés signée par plus de 100 organisations.

⁸ Voir le [rapport](#) remis au SPVM (notamment page 23-24).

⁹ Voir la [déclaration](#): "Des organisations s'unissent contre les profilages racial et social à Montréal: Il est temps d'interdire les interpellations policières".

4. Quatrièmement, et finalement, je vous demande d'enquêter sur **le déploiement de ressources du SPVM face aux manifestations**. En tant que Commission des finances, vous faites face ici à un enjeu très spécifique. Sur les 8 dernières années, le SPVM a dépassé son budget de 40 millions de dollars par an, en moyenne.¹⁰ Pourtant, ce n'est pas par manque de financement: le budget officiel du SPVM a augmenté de 200 millions de dollars sur cette période. Tous les ans, le SPVM justifie ce dépassement en évoquant les nombreuses manifestations qui se tiennent à Montréal, et les coûts en heures supplémentaires que celles-ci entraînent.

Malheureusement, la Commission des finances a été très légère face à ces dépassements budgétaires et aux arguments du SPVM. Tout d'abord, Montréal n'est pas la seule grande ville au Canada ayant des mouvements sociaux, des manifestations, et autres évènements "inattendus". Pourtant, le SPVM est le seul service de police au Canada qui dépasse son budget par des sommes astronomiques. En deuxième place après le SPVM on trouve la police de Vancouver qui dépasse son budget par 2.45 millions de dollars en moyenne.¹¹ Surtout, Montréal est la seule ville où l'on permet à la police de dépasser son budget sans aucune conséquence. La racine du problème est peut-être là.

La Commission des finances devrait mener une enquête sérieuse sur ce dépassement, en général. Plus particulièrement, il faudrait s'assurer que le SPVM ne fait pas une utilisation abusive des fonds publics lors de la gestion des manifestations. Le SPVM prétend que ses dépenses servent à "sécuriser" les manifestations, mais cet argument mérite d'être examiné de façon critique. De nombreux observateur.ice.s dénoncent une présence policière excessive et agressive lors des manifestations. C'est surtout le cas lors de manifestations étudiantes, LGBTQ+, en soutien à la Palestine, ou lors de manifestations critiques de la police. Très récemment, le SPVM a répondu de manière démesurée au rassemblement en honneur à Abisay Cruz, un jeune père de famille abattu par des agent.e.s du SPVM. Cette présence policière mène à plusieurs violations des droits des manifestants, et notamment la liberté de la presse. Il s'agit donc, là encore, de dépenses policières considérables qui ont pour conséquence de créer de l'insécurité et de bafouer les droits des Montréalais.¹²

Recommandation 4: Analyser les dépenses du SPVM pour déterminer les coûts engendrées par la gestion des manifestations, et évaluer si le SPVM déploie ses ressources de façon raisonnable en vue des réalités objectives des manifestations, des conséquences de la gestion policière, et des droits et libertés protégés par le droit canadien.

En conclusion, dans votre rapport de consultation je vous demande de recommander une investigation des dépenses du SPVM, sous quatre angles: la lutte aux incivilités et le profilage

¹⁰ Pour une analyse détaillée, voir cette analyse de Radio-Canada.

¹¹ Voir cette analyse comparative (Tableau 3).

¹² Par ailleurs, les abus du SPVM ont mené à plusieurs condamnations de la Ville de Montréal, avec des coûts de plusieurs millions de dollars.

social; le démantèlement des campements; les interpellations policières et le profilage racial; et la gestion des manifestations. Ce sont quatre axes majeurs de l'action du SPVM, qui mobilisent des ressources énormes, tout en violant les droits et la dignité des Montréalais et en empiétant la sécurité publique.

Pour permettre ces analyses, la Commission doit exiger le partage de données détaillées de la part du SPVM. L'analyse de ces données devrait ensuite être menée en partenariat avec des chercheurs universitaires, des organismes de défense des droits et des groupes communautaires, et de rendre toutes les données obtenues publiques pour faciliter des analyses complémentaires de partie tierce.

Recommandation 5: *Obtenir toutes les données nécessaires de la part du SPVM; mener les quatre investigations en partenariat avec des chercheurs universitaires, des organismes de défense des droits et des groupes communautaires; et rendre toutes les données obtenues publiques pour faciliter des analyses complémentaires de partie tierce.*

Sincèrement,
Orlando Nicoletti